



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.12.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Décembre à dix-huit heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine –
BONNIN Christine – PORTIER Sergiane- BODIN Marie
MM DENIZOT Alain – GIBault Stéphane – BISSONNIER Patrice –
MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 15

Excusés : Mme Julie GIRAUDON a donné pouvoir à M Bruno MALASSENET
M Eric GABILLAT a donné pouvoir à M Stéphane GIBault
M Alain ANDRIAU a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC
Mme Edith LE LIBOUX
Non Excusé : M Medhi LECAS

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

DELIB 2023-42 : Remboursement d'un trop versé par un bénéficiaire du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Mme Martin explique à l'assemblée que dans l'attente de la validation de la prise en charge des bénéficiaires, ces derniers règlent le tarif payant en vigueur fixé par l'assemblée délibérante chaque année. Le bénéficiaire concerné est décédé et a versé à tort la somme de 1194.66€ en faveur du CCAS. Dès que la famille aura transmis les coordonnées du notaire en charge de la succession, le CCAS pourra reverser la somme due.
L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement.

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 20 Décembre 2023
La Présidente du CCAS,



Diffusion sur le site internet de la commune le : 22 Décembre 2023